

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

C-Quadrat Global Equity ESG Part IEUR – code ISIN FR0010885699
OPCVM géré par C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE, société du groupe C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP C-Quadrat Global Equity ESG de classification « actions internationales » a pour objectif d'offrir, sur un horizon d'investissement de 5 ans, une performance nette de frais de gestion supérieure à son indice de référence MSCI World Index Net Return, tout en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), au processus d'investissement selon une approche « Best in Universe ».

Le MSCI World Index Net Return est un indicateur regroupant plus de 1600 titres d'entreprises cotées de 23 pays. Le fonds est géré de manière active, et en référence à l'indicateur cité plus haut. Les performances du fonds pourront néanmoins s'écarter de celles de cet indicateur tant à la hausse qu'à la baisse. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est important. **Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales (Article 8 du règlement UE 2019/2088 dit « SFDR »).**

La stratégie d'investissement repose sur des critères extra-financiers et des critères financiers. Le processus de sélection des titres est constitué de deux étapes indépendantes et successives :

- Sélection des titres selon une approche « Best in Universe » consistant à sélectionner les meilleures entreprises au sein de l'univers d'investissement en fonction de leur notation ESG
- Sélection financière quantitative et fondamentale des titres au sein de l'univers d'investissement ESG.

La sélection des titres selon une approche « Best in Universe » est possible grâce à l'utilisation de notations ESG produites par un fournisseur de données externe. A titre indicatif, les critères ESG peuvent être la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la santé ou la sécurité pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération et l'éthique globale pour la dimension de la gouvernance.

Le FCP est exposé en permanence à hauteur de 80 % au moins sur les marchés d'actions, de façon prépondérante dans les pays développés.

Le fonds sera également autorisé à investir jusqu'à 10% de son actif net dans des instruments du marché monétaire ou des titres de créance tels que des titres de créance négociables (« TCN ») et des Euro Medium Term Notes (« EMTN ») et tous autres types de titres obligataires ou monétaires.

Dans une limite de 10 %, le fonds pourra investir dans des OPCVM de droit français et/ou de droit européen, de toute classification.

Le fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré, ainsi que sur les futures (achat et vente de contrats à terme sur indices, actions, devises), sur les options (achat et vente d'options sur indices et actions, devises) et sur le change à terme (achat et vente de devises), dans la limite de 100 % maximum de l'actif net du fonds.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

La durée minimum de placement recommandée est de cinq ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est établie chaque jour, sauf jours fériés en France, et si la bourse de Paris ou de New York est fermée. Les règlements afférents interviendront en J+2.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Le niveau de risque de cet OPC reflète son positionnement sur le marché des actions internationales.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de contrepartie : Il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPC à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 % maximum
Frais de sortie	0 %
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% de la différence dès lors que la performance du fonds excède l'indice MSCI World Index Net Return exprimé en euros

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants se fondent sur une estimation des frais maximum pouvant être prélevés et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

L'assiette de calcul de la surperformance est l'actif net des frais de gestion fixe avant imputation des provisions des commissions de surperformance. Ces commissions de surperformance sont directement imputées au compte de résultat du FCP à chaque valeur liquidative. La provision constituée est définitivement cristallisée et acquise à la fin de chaque exercice. La provision, lorsque positive, est donc remise à zéro chaque année.

Il est spécifiquement précisé que la commission de surperformance n'est pas conditionnée à une obligation de performance positive du FCP. Il est donc possible que le FCP rémunère la Société de Gestion par une commission de surperformance, lorsque celui-ci affiche une surperformance sur les trois périodes de référence retenues, alors même que la valeur liquidative du FCP affiche une performance négative sur l'exercice considéré.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPC, disponible sur le site www.c-quadrat.com.fr.

Performances passées

L'historique de performance sur cette part n'est pas suffisamment long pour être affiché.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPC est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée.

Date de création du fonds : 08/02/2000
Date de création de la Part E : 20/04/2010

La part IEUR est exprimée en euros.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE

14 rue de Bassano- 75016 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire, notamment la valeur liquidative :
tél 01 70 08 08 00 et www.c-quadrat.com.fr

L'OPC peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPC ou sur le site internet www.c-quadrat.com.fr

Régime fiscal : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de C-Quadrat Asset Management France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

C-Quadrat Asset Management France a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : <https://c-quadrat.fr>, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 juin 2022.